

B1.3 LES ESPACES EXTERIEURS DE LA PARCELLE

Objectifs

Être en harmonie avec le milieu d'accueil en considérant ses atouts et contraintes

Préconisations

Concevoir des espaces extérieurs qui intègrent la morphologie du lieu, la palette végétale existante, les effets du vent, l'offre de service environnante, qui renforcent la présence du végétal et de l'eau et qui favorisent les déplacements doux.

Pourquoi ?

- Une mauvaise gestion des sols peut entraîner une stérilisation.
- L'existence d'une palette végétale sur un site doit être sauvegardée afin de préserver la biodiversité et d'être valorisée dans le projet paysager.
- L'implantation des bâtiments sur la parcelle peut générer des effets venturi compensables par l'aménagement des espaces extérieurs.
- La présence de services dans l'environnement immédiat de la parcelle doit trouver, dans l'aménagement des accès piétons et vélos au site, une traduction efficace pour éviter des détours pénalisants.
- Des espaces verts généreux, associés à la présence de l'eau au travers de la gestion pluviale, favorise l'abaissement des températures en périodes estivales et compensent l'imperméabilisation des sites par les constructions.
- La présence d'espaces verts permet d'accompagner les formes urbaines denses, par les respirations qu'ils introduisent et offrent aux habitants une alternative crédible aux ambiances périurbaines, notamment pour les usages qu'ils permettent comme la promenade, la détente...).
- L'usage du vélo est tributaire de la commodité d'accès, de stationnement et d'entretien du cycle sur la parcelle d'origine ou de destination du déplacement.

Comment ?

Prendre en compte l'existant

- Concevoir une adaptation au sol des bâtiments et des accès voiture au plus près du nivellement existant.
- Eviter les raccordements brutaux aux franges de la parcelle de type talus et privilégier l'accessibilité des bâtiments.
- Inventorier la palette végétale existante et l'utiliser dans le projet d'espaces verts accompagnant le bâti (cf Urbanisme/Espaces naturels, espaces paysagers).
- Identifier les couloirs de vent pour freiner les veines d'air non souhaitables et assurer un confort aux aires de déambulation/séjour extérieures par des plantations de strates arborées et arbustives de différentes hauteurs (cf Urbanisme/Environnement climatique).

Accroître la part des espaces végétalisés

- Par un verdissement généreux des parcelles qui améliore tout à la fois le microclimat, le filtrage des vis à vis et l'esthétique du lieu. Ce verdissement doit être conçu dans la perspective décrite par la fiche a1.2 Espaces naturels, Espaces paysagers, où l'on cherche à re-naturer les espaces extérieurs pour favoriser la biodiversité et optimiser leur entretien.
- En favorisant l'implantation de stationnement enterré sous l'emprise des constructions afin d'éviter les terrasses stériles à plus ou moins long terme.

En favorisant, dans le cadre des opérations de logements, une diversité d'appropriation des rez-de-chaussée, en développant les jardins privatifs au côté des collectifs.

Optimiser les surfaces imperméables pour limiter le ruissellement des eaux de pluie (cf Urbanisme/Cycle de l'eau)

- Limiter sur la parcelle, les surfaces dédiées à la voiture (limitation volontaire des zones de stationnement au strict minimum, de la largeur des voies d'accès, ...).
- Adopter des types de revêtements perméables: dalles alvéolées, dalles engazonnées, graviers, copeaux de bois,...
- Maximiser la part de la parcelle en pleine terre.

Traiter les eaux de pluie à la parcelle

- Proposer à l'échelle de la parcelle des techniques alternatives au réseau d'assainissement pluvial enterré facilitant la rétention puis l'infiltration de l'eau : bassins de rétention, fossés et noues, puits perdus... en en faisant des éléments à part entière du projet paysager (cf Urbanisme/Cycle de l'eau).

Favoriser l'accessibilité pour tous et l'usage des modes doux (cf Urbanisme/Déplacements)

- Organiser les accès et les cheminements intérieurs des piétons, personnes à mobilité réduite et vélos pour les connecter le plus simplement, et le plus directement aux trottoirs, arrêts de TC ou pistes cyclables avoisinant la parcelle.
- Offrir un nombre suffisant de stationnements vélos.
- Proposer des locaux à vélo/poussette directement accessibles depuis l'extérieur.
- Préférer les locaux à vélo fermés, à l'extérieur du bâtiment, si la taille de la parcelle le permet. Les locaux ouverts abrités, en vue depuis le bâtiment et munis d'arceaux, peuvent cependant constituer une alternative économique au local fermé.
- Equiper les locaux vélo du matériel d'entretien de base (pompe, pince, tournevis).
- Réfléchir au partage entre les espaces dédiés au stationnement de la voiture, au vélo et au tri sélectif des ordures ménagères...

Le saviez-vous ?

- A Fribourg (Allemagne), des propriétaires sans voiture ont préféré transformer en terrain de jeu la surface réservée réglementairement au stationnement des véhicules : l'aménagement en place de parking reste possible, mais il est pour l'instant différé.
- Une surface imperméabilisée (parking, toiture,...) restitue 4 à 20 fois plus d'eau par ruissellement qu'une surface naturelle.
- Les premiers freins à la pratique du vélo sont le manque d'espaces de stationnement et le vol, placés avant l'insuffisance en pistes cyclables.

Aller plus loin...

- Site quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau : <http://quartier.vauban.free.fr>
 - Club des villes cyclables : www.villes-cyclables.org
 - Fédération nationale des usagers de la bicyclette : www.fubicy.org
 - Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau: www.graie.org
-